

# Rapport d'Activité

2023

**Association ENFANT EN DANGER**  
12 Rue Pasteur 05000 GAP



04 92 51 55 00



[www.enfantendanger.fr](http://www.enfantendanger.fr)



[enfant.endanger@free.fr](mailto:enfant.endanger@free.fr)

# Présentation d'Enfant En Danger

## Nos objectifs

- *Accueillir, écouter toute victime et/ou sa famille.*
- *Prévenir en sensibilisant et en informant sur la maltraitance et les situations à risques pour l'enfant.*
- *Accompagner l'enfant victime et/ou sa famille lors des procédures par une mission d'administrateur ad hoc.*
- *Agir pour l'enfant et sa famille.*

## Nos missions

- *Accueil, écoute, accompagnement et orientation de toute personne, enfant, adolescent ou adulte, confrontée à une situation de maltraitance ou une situation à risque.*
- *Prévention en milieu scolaire auprès des enfants de 5 à 11 ans du département avec un programme agréé par l'Inspection Académique et le Conseil Départemental 05.*
- *Mission d'administrateur ad hoc : assurer la représentation d'un enfant lors d'une procédure judiciaire.*
  - *Constitution de partie civile.*
  - *Organisation de conférences, débats.*
  - *Formation, information auprès des professionnels.*

# ***La vie associative***

## ***Les membres du Conseil d'Administration :***

BERNARD Sylvie  
BICHET Daphné  
CHARTIER François Olivier  
ESPITALIER Edith  
FERRE Marion  
GAUTHIER Dominique  
GIVAUDAN Anne Marie  
GRAS Michel  
HUGUES Michèle  
MARLOIS Martine  
PAVIE Michèle  
PEETERS Sabrina  
VIDOVIC Fanny

## ***Les membres du bureau :***

Daphné BICHET Présidente  
Marion FERRE Vice Présidente  
Anne Marie GIVAUDAN Secrétaire  
Martine MARLOIS Secrétaire Adjointe  
Michel GRAS Trésorier  
Sylvie BERNARD Trésorière adjointe

Fonctionnement : 8 réunions dont 4 conseils d'administrations. Une assemblée générale.

## **Nos activités**

***L'association  
est présente :***

CISPD de Veynes et d'Embrun,  
CLSPD de Laragne  
CDPE - ODPE -SDUS  
CDAD (Comité départemental d'accès aux droits)  
Conseil d'Administration de l'UDAF  
Conseil Départemental 05 : Commission d'appel à projet relatif à la création d'établissements des services médico-sociaux : création de places SAMA et MNA sur Briançon.  
CIVI au Tribunal Judiciaire de Gap.  
CLAV : Comité local d'aide aux victimes  
Restitution du SDUS  
CCBD : convention dans le cadre du lieu d'accueil et d'accompagnement à la parentalité. Deux temps de permanences ont été assurés par l'association à Veynes sur 2023.

## *Rencontres et partenariats*

Monsieur le Maire de la ville de Gap  
Madame la directrice du CIDFF05  
Chargée de mission de l'ARS  
UNICEF dans le cadre de la journée de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)  
Mediavic 05  
L'UAPED Unité d'Accueil Pédiatrique d'Enfants en Danger, pour la mise en place d'un partenariat  
Participation aux groupes de travail dans le cadre du schéma départemental du Conseil Départemental 05

## *Conférences et manifestations grand public*

### *Gala de danse :*

En janvier 2023, quatre écoles de danse se sont réunies au Théâtre la passerelle à Gap pour danser au profit de notre association et surtout, aux yeux des jeunes danseuses, pour la cause de l'enfant en danger.

### *Autour du 25 novembre :*

Participation au stand à destination du grand public sur le marché de Gap dans le cadre d'« orangeons les Hautes Alpes »

### *Tournoi de golf*

organisé en août par le Rotary que nous remercions : c'est un soutien biannuel qui permet à l'association, par l'intermédiaire du tournoi de golf, de sensibiliser le public à notre cause.

### *Ciné-débat*

*autour des violences sexuelles dans le sport* : Ancienne patineuse, Sarah Abitbol nous a honorés de sa présence. Autour de son film « un si long silence », les échanges qui ont suivis avec la salle furent riches en réflexions sur l'information et la sensibilisation qui doit encore être faites dans les milieux sportifs.

## *Accueil Ecoute*

Une vingtaine de situations concernant environ vingt cinq enfants ; questions sur le délai de prescription, situation à risque, séparation conflictuelle, négligence, questions sur le déroulement des procédures.

## Actions auprès des enfants



7 écoles  
40 classes



840 élèves

**SENSIBILISATION  
A LA  
MALTRAITANCE**



### Retours des enseignants :

Les outils utilisés sont-ils adaptés à l'enfant :  
OUI 100 %

L'intervention a-t-elle permis des échanges  
supplémentaires ?  
OUI 52 %  
NON 33 % et 15 % par manque de temps

### Verbatim :

“Interventions de qualité, adaptés à l'enfant par des animatrices professionnelles et compétentes”  
“sensibilisation positive”  
“supports adaptés et alternances travail/oral”

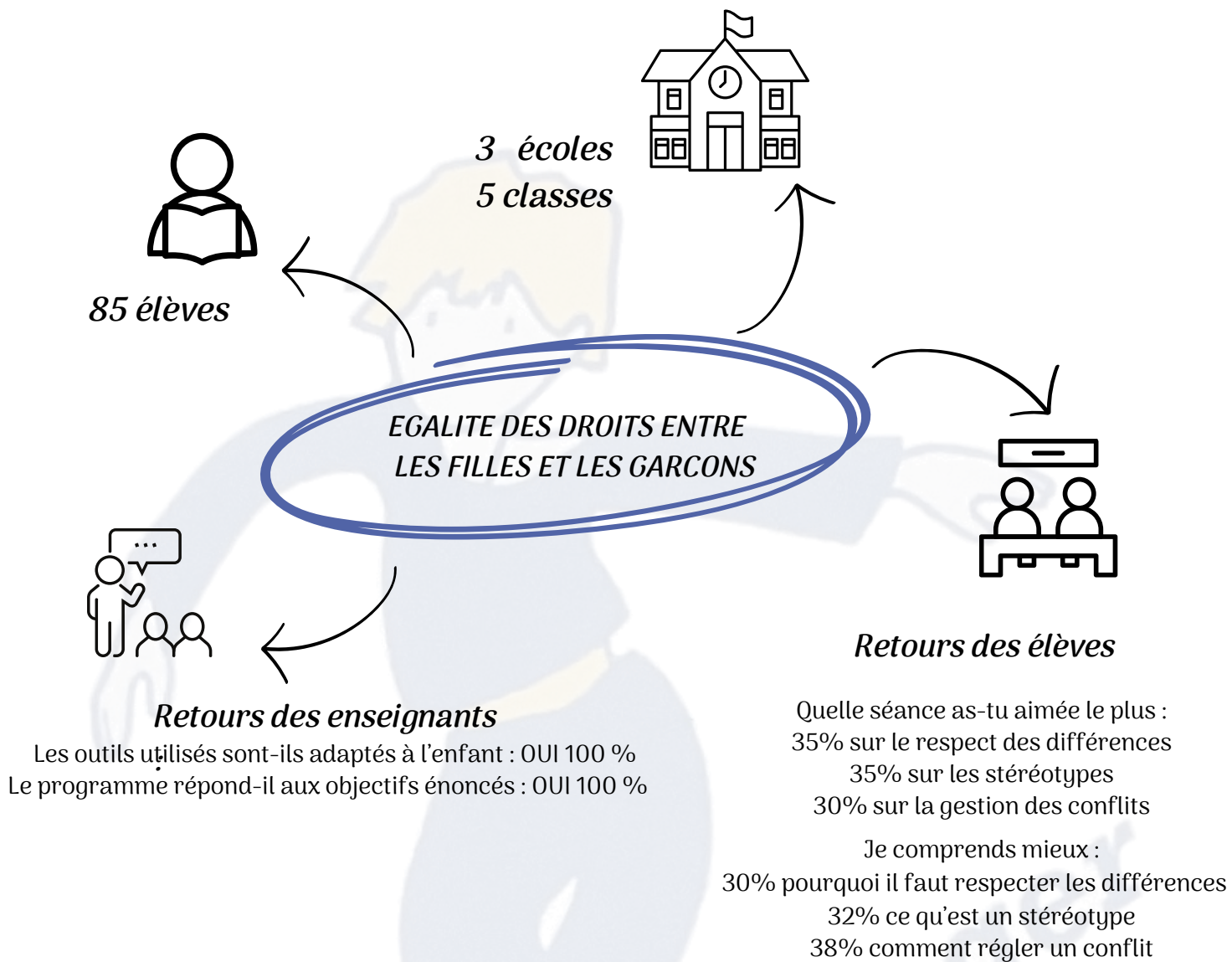


### Retours des élèves :

Saurais-tu reconnaître les actes de  
maltraitance ?

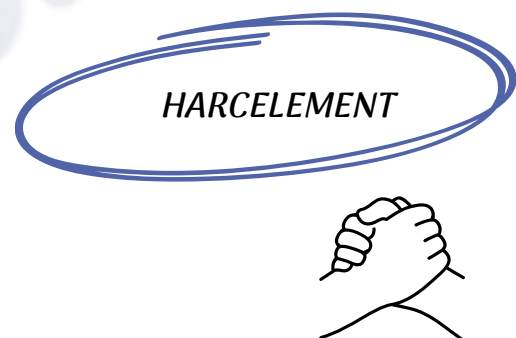
oui 86%  
non 9 %  
sans réponse 5 %

Peux-tu citer le numéro gratuit  
“allô enfance en danger” ?  
oui 34 %  
non 45 %  
mauvaise réponse 21 %



Suite à une forte sollicitation et en collaboration avec l'école Emilie Carles de Veynes nous avons finalisé notre programme sur le harcèlement et cyber-harcèlement, nous interviendrons sur l'école en février 2024.

En collaboration avec l'UDAF05 et le médiateur numérique nous avons expérimenté ce programme auprès des élèves de cm2 de l'école de la Gare à Gap.



**Présent au jury départemental « non au harcèlement » :**

Pour la troisième année, l'association a été sollicitée par Mme Assandri, conseillère technique départementale du service social pour participer au jury départemental afin de classer les vidéos proposées sur le sujet par des élèves des collèges de la région PACA.

Ce prix « Non au harcèlement » est une récompense des projets collectifs qui proposent des solutions pour lutter contre le harcèlement. Cette journée était riche en propositions, en échanges et sur les messages qu'elles contenaient.

*Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes :*  
Action à l'ASCR de Saint-Jean-Saint-Nicolas auprès d'enfants de 7-11 ans autour du thème de la discrimination.



**Forum des associations du Champsaur :**  
Dans le cadre d'une journée réunissant les associations champsaurines, Enfant en Danger, qui intervient sur ce territoire, a été conviée à présenter ses actions de prévention et de protection.

**INTERVENTIONS EXTRASCOLAIRES**

**Semaine des droits de l'Enfant :**  
Ateliers en partenariat avec l'Unicef au centre de loisirs La Clairière autour des droits de l'enfant en outre-mer. Une quarantaine d'enfants étaient présents cet après-midi là. Ils ont été sensibles et à l'écoute sur comment vivent les autres enfants dans les départements d'Outre-mer autour de différents ateliers participatifs.

**Forum santé au centre Jean Cluzel (IME) Savines :**  
Différents stands étaient présents ce jour-là afin de permettre aux parents, mais aussi au personnel présent, d'être informés des différents acteurs de protection et d'accompagnement de l'enfant sur le département.



## L'ADMINISTRATEUR AD HOC



### Qu'est ce qu'un administrateur ad hoc ?

L'administrateur Ad Hoc est désigné pour représenter, accompagner et assister le mineur lors d'une procédure judiciaire ou civile.

### Que faisons-nous et pourquoi sommes-nous désignés ?

Nous accompagnons les mineurs dans les différentes procédures judiciaires lorsque les représentants légaux ne sont pas en capacité de les représenter :



#### Procédures pénales

11 dossiers en pénal sont en cours concernant 12 enfants

14 désignations  
d'administrateur ad hoc  
en 2023



#### Procédures civiles dont assistance éducative

7 dossiers en civil en cours (concernant 7 enfants)  
et 1 dossier en pénal/civil (pour 2 enfants).

### Que se passe-t-il pendant l'accompagnement ?

Nous rencontrons le mineur pour lui expliquer notre mission et comment nous allons l'accompagner dans cette procédure.



Nous assurons les accompagnements physiques aux convocations et rendez-vous.

Tout au long de la procédure nous lui expliquons les différentes étapes jusqu'à sa majorité où la mission d'administrateur ad hoc prend fin même si la mesure n'est pas terminée



Nous faisons le lien avec les partenaires, avocats, juges, assistants sociaux...

## CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

L'association s'est constituée partie civile pour accompagner plusieurs familles et leurs enfants victimes.



## Partenariats et interventions

- *Signature de la convention avec l'Evêché*
- *Travail de réflexion avec Mediavic05 sur la mise en place d'un stage à responsabilité parentale.*
- *Intervention au stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales*

A l'issue du Grenelle de lutte contre les violences conjugales lancé en septembre 2019, le gouvernement a acté la mise en place de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), pour favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récurrence, ainsi que la protection des victimes et de leur(s) enfant(s). Le stage de responsabilisation des auteurs fait partie des modules obligatoires du parcours de leur prise en charge.

Il réunit sous la responsabilité du SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) et la coordination de MEDIAVIC plusieurs associations et a pour **objectifs** de :

1. Questionner les différentes formes de violences et faire émerger une prise de conscience des actes commis et des mécanismes de violences ;
  2. Sensibiliser aux conséquences des actes violents (implications judiciaires, conséquences au niveau familial, impacts sur les victimes) ;
  3. Prévenir la récurrence de ces comportements violents en proposant d'autres façons de faire et de penser ;
    - Promouvoir l'égalité femmes - hommes au sein du couple et dans la société,
    - Réfléchir aux conséquences des violences conjugales sur la santé des enfants.
- Suite à la demande de M. Bourinet (conseiller sport au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport) : **Intervention auprès du club de football 05**
  - **Ateliers de sensibilisation auprès des directeurs d'accueils collectifs de mineurs lors d'une rencontre organisée par la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) à Chorges.**
  - **Intervention de sensibilisation aux signaux d'alerte et de l'organisation de la protection de l'enfance au centre d'accueil d'enfants mineurs de La Saulce et Tallard.**



- **Autour du 25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes :**

Participation de l'association à la table ronde organisée par le CDAD. L'association est intervenue sur le sujet de l'enfant exposé aux violences au sein du couple et comment repérer et accompagner les enfants exposés.

- **En partenariat avec la CCBD, dans le cadre du soutien à la parentalité, présence de l'association au Local Jeunes de Veynes**

# Communication

Diffusion de notre plaquette « pourquoi et comment signaler »

## Contacts



**Association Enfant En Danger**  
12 rue Pasteur 05000 GAP  
Tél : 04 92 51 55 00  
enfant.endanger@free.fr  
www.enfantendanger.fr



Enfant En Danger, 12 rue Pasteur 05000 Gap  
04 92 51 55 00  
enfant.endanger@free.fr  
www.enfantendanger.fr

Cellule Départementale de Recueil des Informations  
Préoccupantes (CRIP)  
Hôtel du Département Place Saint Amoux 05000 Gap  
04 92 40 39 21  
celluledepartementale@hautes-alpes.fr  
https://www.hautes-alpes.fr/3788-contact.htm

Procureur de la République ou Juge des Enfants  
Tribunal judiciaire de Gap Place Saint Amoux 05000 Gap

Services sociaux - Maisons Des Solidarités (MDS)  
https://www.hautes-alpes.fr/1472-les-maisons-des-solidarites.htm

Direction des Services Départementaux de l'Éducation  
Nationale  
Service de santé et social, Avenue Maréchal Foch 05000 Gap  
04 92 56 57 25

- Police ou gendarmerie : 17

- Appel d'urgence : 119

https://www.allo119.gouv.fr/recueil-de-situation

Autres associations locales

CIDFF05, 2A passage Monjoie 05000 Gap  
04 92 55 33 98  
cidff05@orange.fr - www.cidff05.fr

Médiavie 05, rue des jardins 05000 Gap  
04 92 52 67 66  
mediavie05@wanadoo.fr

Maison des Adolescents (MDA05) - www.mda05.fr



La maltraitance, je ne dois pas garder le secret.

**Enfant en danger :  
pourquoi  
et comment  
signaler ?**

L'article 434-3 du Code pénal indique que tout citoyen a l'obligation de signaler les cas d'enfants en danger dont il a connaissance, sous peine de poursuites.

## Qu'est ce qu'un enfant en danger ?

### L'enfant en risque de danger

Enfant dont l'environnement habituel ne garantit plus une réponse adaptée à ses besoins fondamentaux. En l'absence d'intervention rapide, sa santé physique et/ou psychique vont se dégrader.

### L'enfant maltraité

Enfant victime de violence et/ou de négligence grave qui portent atteinte à son développement et à ses besoins fondamentaux.

### La maltraitance : de quoi parle t-on ?

Les violences physiques : usage de la force ou de la violence, hématomes, brûlures, plaies, fractures...

Les violences sexuelles : tous les actes à connotation sexuelle imposés aux enfants avec ou sans contact.

Les violences psychologiques : humiliation, menaces, dévalorisation, exigences disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant.

La négligence : manque de nourriture, de soins (santé, hygiène), surveillance inadéquate, rythme de vie de l'enfant inadapté.

L'exploitation : servitude domestique, mariage forcé, trafic de drogue, prostitution.

Le harcèlement : violence verbale, physique ou psychologique répétée, cyberharcèlement.

Les violences conjugales : l'enfant exposé aux violences au sein du couple parental est considéré comme pleinement victime.

## Les conséquences pour l'enfant

Un seul signe ne suffit pas à déterminer la maltraitance.

Il faut observer un faisceau d'indices concordants pour évaluer le risque de danger pour l'enfant. Il est important de ne pas rester seul pour cette évaluation.

### DE 0 à 6 ANS

Retard du développement, anxiété, passivité et/ou agitation constante, pleurs fréquents, tristesse.

Troubles alimentaires, du sommeil, du langage, psychosomatiques.

Difficulté de concentration, agressivité, hyperactivité, changement brutal de comportement, peurs inexplicables, mauvaise hygiène, peur des adultes.

### DE 6 à 12 ANS

Mêmes troubles ou retards que pour les plus jeunes enfants.

Difficultés ou ruptures dans les apprentissages: manque de curiosité, comportement régressif (énurésie, encoprésie), mise en danger, état dépressif, agressivité et/ou passivité, douleurs physiques, troubles de la mémoire, impulsivité, repli sur lui-même, méfiance envers les adultes, difficultés relationnelles avec les autres enfants.

### À l'adolescence

Troubles du comportement : alimentaires (anorexie, boulimie), relationnels (anxiété, provocation, instabilité, demande affective exagérée, hypersensibilité), somatiques (douleurs abdominales, maux de tête, malaises), conduites à risques (prise de médicaments, alcoolisation, fugues, automutilations, jeux dangereux...), état dépressif, tentatives de suicide, perte d'intérêt ou ruptures dans les apprentissages, absentéisme scolaire, actes de délinquance.

## Que faire pour l'enfant ?

Ne jamais rester seul avec notre préoccupation

Nous contacter pour réfléchir ensemble

ou

### L'information préoccupante

Pour alerter sur la situation d'un mineur dont la santé, la sécurité ou la moralité sont en danger ou risquent de l'être : s'adresser à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes soit par courrier soit directement via le site du Conseil Départemental (cf Contacts utiles).

### Le signalement

En cas de danger grave ou si la protection sociale déjà en place s'avère insuffisante : s'adresser par courrier simple au Procureur de la République.

### 119 numéro national de l'enfance en danger

Numéro d'urgence 24h/24 7j/7 Appel gratuit  
L'information sera transmise aux services concernés.

### Appeler le 17

En cas de danger grave et immédiat dont je suis témoin direct.

### Quelles informations donner

- Nom et prénom de l'enfant et adresse
- Ses propres coordonnées (anonymat possible)
- La description précise des faits suspectés, constatés et révélés avec leur date si possible
- Les services déjà contactés

- *Continuer notre partenariat avec la Communauté de communes Buëch Dévoluy au lieu d'accueil et d'échanges pour les familles à Veynes.*
- *Former des bénévoles afin qu'ils puissent intégrer les interventions de prévention sur le terrain.*
- *Déployer notre programme « harcèlement » auprès d'autres écoles suite à la demande grandissante.*
- *Rencontrer le Réseau d'aide aux enfants en difficulté (RASED) des écoles afin de mieux collaborer.*
- *Intervenir en partenariat avec le CIDFF auprès des directeurs des centres de loisirs sur la prévention des maltraitances.*
- *Travailler l'axe "communication" de l'association afin de lui donner une meilleure visibilité, notamment sur les réseaux sociaux.*
- *S'associer avec Le café des familles-Grandir ici pour une formation par une pédopsychiatre auprès de nos bénévoles sur comment accueillir la parole de l'enfant et être à son écoute.*
- *Participer aux actions menées par le Conseil départemental 05 lors de la semaine des droits de l'enfant, aux autres actions tout au long de l'année (25 novembre contre les violences faites aux femmes, 8 mars journée internationale des droits des femmes)*
- *Mieux faire connaître nos programmes auprès des écoles en créant et en diffusant une plaquette d'information.*
- *Solliciter un troisième agrément d'administratrice ad hoc*
- *Mener une réflexion sur notre place dans le département, notre nom, notre visibilité.*
- *Porter la voix de l'enfant à chaque fois que cela est nécessaire, notamment lors de nos constitutions de partie civile.*



# ALPES DU SUD



Monsieur Xavier Malle et la présidente de l'association Enfant en danger, Daphné Bichet, ont signé ce lundi 9 janvier une convention de délégation. Photo Le DL/TOM LETREUILLE

## Abus au sein de l'Église : Enfant en danger va recueillir les témoignages

Réuni au sein de l'évêché, boulevard du Général-de-Gaulle à Gap, le diocèse de Gap-Embrun, par la voix de Monsieur Xavier Malle, a signé une convention avec l'association haut alpine Enfant en danger. Cette dernière sera chargée de recueillir les témoignages des victimes d'abus par des membres de l'Église ou par des laïcs en mission ecclésiale. « Cet accord n'est surtout pas le signe d'un désintéressement de notre part de ces questions mais une volonté de confier cette mission à des professionnels », explique Mgr Xavier Malle. Arrivé en 2017 dans les Hautes-Alpes, il a fait de la lutte contre les abus sexuels au sein de l'Église une de ses priorités. L'une de ses premières mesures a été la mise en place d'une cellule de veille au sein du diocèse. Gérée par des bénévoles, la cellule était chargée d'étudier tous les cas d'abus portés à sa connaissance. « Nous avons eu le témoignage de trois personnes dans les premières semaines puis plus rien pendant des années », constate Xavier Malle.

« Une délégation pour deux ans l'Évêque a donc choisi de déléguer ce travail à l'association agréée par l'Éducation nationale, Enfant en danger. Créée en 1996, elle offre un lieu d'écoute, d'accompagnement et de défense pour les enfants victimes de maltraitance, de violence ou d'abus sexuel ainsi que pour les adultes ayant subi des violences durant leur enfance. « Nous étions intervenus dans un colloque organisé par le diocèse sur ses questions. C'est comme ça que nous avons pris contact », explique Daphné Bichet, présidente d'Enfant en danger. Grâce à cette convention, toutes personnes voulant témoigner de faits d'abus subis au sein de l'Église pourront contacter directement l'association. Une délégation qui amène peut-être de nouveaux témoignages. « On se dit que certaines victimes ne veulent plus avoir affaire à l'Église et qu'une structure extérieure les mettrait plus en confiance », espère Daphné Bichet. Le diocèse continuera de suivre ses affaires et collaborera avec l'association. L'accord entre les deux parties est signé pour deux ans. Une évaluation aura lieu à l'issue de cette période avant un éventuel renouvellement.

Tom LETREUILLE

# 2023 en images



Stand sur le marché de Gap dans le cadre de la journée "Orangeons les Hautes-Alpes"

Signature de la convention avec l'Evêché

ASCQ Saint Bonnet sur la discrimination



## SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS Un atelier autour des stéréotypes de genre ce mercredi à la médiathèque

Isabelle Texier animera l'atelier. Photo Le DL/EISA BARNIER

Ce mercredi 8 mars de 15 à 17 h 30, la médiathèque organise un atelier créatif sur le thème : "Les stéréotypes de genre, on les dégomme", autour des clichés fille-garçon, en partenariat avec l'association Enfant en danger, pour tout public dès 8 ans. L'atelier débutera par un court film se déroulant dans un collège sur les stéréotypes et Isabelle Texier, animatrice, proposera un atelier jeux de mots autour de ces "méchants" stéréotypes. « Les enfants retiendront des mots à la suite du film et avec ces mots, il y aura création de façon ludique avec collage et peinture de manière à détourner ces mots malvenus, explique-t-elle. Le film génère en général des dialogues, des réactions chez les filles et les garçons, sur ces moqueries qui font mal. »

Atelier gratuit. Renseignements au 04 92 55 99 26.



## 8 | Votre région Culture & Sorties

# Violences sexuelles dans le sport : Sarah Abitbol invitée d'un ciné-débat

Mardi 10 octobre, la Cinémathèque de montagne de Gap accueille l'association Enfant en danger qui organise un ciné-débat sur les violences sexuelles dans le sport. La présence de l'ancienne championne de patinage artistique, Sarah Abitbol, est annoncée.

Plusieurs fois médaillée dans les compétitions internationales, dix fois championne de France avec son partenaire Stéphane Bernadot, Sarah Abitbol révélait avoir été violée par son entraîneur lorsqu'elle avait 15 ans dans un livre coup de poing, *On si long silence* (Flou, publié en 2020) aux côtés de la journaliste Emmanuelle Anizon. Aujourd'hui âgée de 48 ans, l'ex-patineuse, qui vit entre la France et les États-Unis, poursuit son combat contre les violences sexuelles dans le sport au sein de l'association La voix de Sarah.

Mardi 10 octobre, Sarah Abitbol sera à Gap pour participer à un ciné-débat organisé par l'association Enfant en danger à la Cinémathèque de montagne. Avec cette phrase d'accroche : "Briser l'omerta des violences sexuelles dans le sport." Le documentaire *On si long silence* (librairie 1 h 30) sera diffusé à cette occasion.

**Enfant en danger :**  
« Nous sommes confrontés à différentes situations »

Basé au 12, rue Pasteur à Gap, Enfant en danger, créé en 1996, est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement de toutes personnes confrontées à une situation de maltraitance ou à risque pour l'enfant dans les Hautes-Alpes. « Il s'agit d'un lieu intermédiaire. Nous sommes confrontés à différents types de situations : maltraitance, abus sexuel, conflit parental, notamment », explique Magali Persichetti, secrétaire au sein d'Enfant en danger qui est présidée par Daphné Bichet.

Hors de ses murs, l'association Enfant en danger se rend dans les établissements scolaires : « Nous faisons de la sensibilisation auprès des écoles primaires du département. Nous sommes aussi sollicités par les clubs sportifs et les centres de loisirs. Ce ciné-débat est important. Sarah Abitbol et Katia Palla l'ancienne patineuse et directrice de La voix de Sarah, NDLR) livreront leurs témoignages. L'intérêt est qu'il y ait un échange avec le public présent dans la salle », conclut Magali Persichetti.

Ciné-débat organisé mardi 10 octobre, à 18 h 15, à la Cinémathèque de montagne, 7 bis, rue du Forêt-d'Entrats. Participation libre. Renseignements au 04 92 51 55 00.



Ciné-débat avec Sarah ABITBOL

Sarah Abitbol était à l'affiche d'Holiday on ice en 2023, un spectacle de patinage artistique créé en décembre 1947 aux États-Unis. Photo Olivier Bujon

Ciné-débat du 10 octobre 2023 avec Sarah ABITBOL